

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES LICENCES PROFESSIONNELLES  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 modifié relatif à la licence professionnelle,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition des jurys d'examen des Licences professionnelles de l'Ecole Universitaire de Management comme suit :

**Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle**

Rodolphe JONVAUX, Président du jury, MCF

Sylvain MARSAT, Vice-président du jury, PU

**Semestres 1 et 2 :**

Lionel COLOMBEL, MCF

Claude CHANDEZE, Professionnel

**Licence professionnelle Commerce et distribution**

Lionel COLOMBEL, Président du jury, MCF

Bertrand VALIORGUE, Vice-président du jury, PU

**Semestres 1 et 2 :**

Rodolphe JONVAUX, MCF

Michel PASSELAIGUE, Professionnel

**Licence professionnelle Management des activités commerciales  
Parcours : Management des relations commerciales**

Sylvain BERTEL, Président du jury, MCF

Damien TALBOT, Vice-président du jury, PU

**Semestres 1 et 2 :**

Samuel LAGRANGE, MCF

Fabrice VARANGE, Professionnel

**Licence professionnelle Logistique et pilotage des flux**  
**Parcours : Gestion de production et logistique intégrée**

Sylverin KEMMOE, Président du jury, MCF  
Libo REN, Vice-président du jury, MCF

**Semestres 1 et 2 :**

Sylvain BERTEL, MCF  
Michel YPERZEELE, Professionnel

**Licence professionnelle Management et gestion des organisations**  
**Parcours : Management des PME-PMI**

Sylverin KEMMOE, Président du jury, MCF  
Libo REN, Vice-président du jury, MCF

**Semestres 1 et 2 :**

Sylvain BERTEL, MCF  
Pierre CAMBOURIEUX, Professionnel

**Licence professionnelle Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire**  
**Parcours : Gestion de l'économie sociale et solidaire**

Virginie NOIREAUX, Président du jury, MCF  
Bertrand VALIORGUE, Vice-président du jury, PU

**Semestres 1 et 2 :**

Patrick RALET, MCF  
Marc REGNOUX, Professionnel

**Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière**

Fabien ROUX, Président du jury, MCF  
Nadine BREGHEON, Vice-président du jury, MCF

**Semestre 1 :**

Sylvie DOMERGUE, PRAG  
Marc REGNOUX, Professionnel  
Isabelle MARTIN ROCHE, Professionnelle, Expert-comptable

**Semestre 2 :**

Marième ROUX, PRAG  
Dominique DELACROIX, Professionnel  
Alain DECROCK, Professionnel

Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant  
Parcours : Assistant RH

Pierre CHAUDAT, Président du jury, MCF  
Pascal LIEVRE, Vice-président du jury, PU

**Semestres 1 et 2 :**

Mickael GOUJON, MCF  
Jean-Marc SALES, PRAG  
Michel CHEZE, Professionnel  
Marius LOIACONO, Professionnel

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/02/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 09 FEV. 2018

- Publié le 09 FEV. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.